

contre la fièvre jaune est administré seulement dans les centres de vaccin contre la fièvre jaune désignés. La liste de ces centres se trouve sur le site <http://www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/travel/clinic-fra.php>.



À titre d'exemple, l'Arabie saoudite exige une preuve de vaccination contre la méningite à méningocoques pour tous les pèlerins et une preuve de vaccination contre la polio pour tous les enfants qui se rendent à La Mecque lors du Hadj.

## Carnets de vaccination

Conservez les carnets de vaccination de votre famille dans un endroit sûr et accessible et ayez des copies sur vous lorsque vous êtes en voyage. Notez toutefois que si le pays que vous visitez exige une preuve de

vaccination contre la fièvre jaune, vous devez avoir l'original de votre certificat international de vaccination ou de votre certificat de prophylaxie. Gardez une copie de ce certificat à la maison.

## Prévention du paludisme

Le paludisme est une infection commune et grave – voire mortelle – que l'on peut contracter dans de nombreux pays tropicaux et subtropicaux. À l'heure actuelle, il n'existe aucun vaccin antipaludique qui offre une protection efficace aux voyageurs. Par conséquent, lorsque vous visitez une région touchée par le paludisme, vous devez prendre deux mesures pour réduire votre risque d'infection : 1) protégez-vous contre les piqûres de moustiques; 2) prenez des médicaments antipaludéens.

